

# Règlement Trophées Mini Poussin(e)s du Loiret

## I) PARTICIPATION

Les équipes participantes sont invitées par la Commission Mini Basket du Loiret. Les équipes du groupement organisateur sont invitées de droit.

Elles peuvent être au nombre de 6 ou 8 par catégorie suivant les équipements disponibles.

## II) COMPOSITION DES EQUIPES

1. Chaque **équipe de Club** se compose obligatoirement de :
  - pour les mini poussins : **huit (8) joueurs minimum** et de douze joueurs maximum pour la durée du tournoi.
  - pour les mini poussines : **sept (7) joueuses minimum** et de douze joueuses maximum pour la durée du tournoi.

**Pour chaque rencontre, le nombre maximum de joueurs autorisé est dix.**

2. Les équipes « **Mini Poussins et Mini Poussines** », sont celles qui ont évolué en poule de perfectionnement pour la saison en cours
3. Tous les joueurs doivent être licenciés auprès de la F.F.B.B dans la catégorie Mini poussin.
4. Le manager de l'équipe devra lui aussi être licencié auprès de la F.F.B.B.
5. **Les licences devront être présentées aux officiels dirigeant la manifestation.**
6. **Les équipes ne peuvent pas être mixte**
7. Il est possible d'inscrire sept joueurs minimum et dix joueurs maximum sur la feuille de marque.
8. a) **Pour les équipes sélectionnées et retenues à 8 joueur (e)s minimum.**

**Si une équipe se présente avec moins de 8 (huit) joueur (se) s, elle peut jouer la rencontre dans les conditions suivantes :**

- Si cette équipe est battue, le score reste acquis pour l'équipe gagnante

- Si cette équipe gagne la rencontre :

**\* si elle est composée de 5 (cinq) à 6 (six) joueur(se) s elle sera déclarée **battue par défaut de joueur (se) s sur le score 0 à 2 et marquera 1 point au classement****

**\* si elle est composée de 7 (sept) joueur(s) s elle sera déclarée **battue par défaut de joueur (se) s sur le score 0 à 2 et marquera 1 point au classement** à condition du respect de l'application du nombre de périodes par joueur (se).**

**Dans le cas du non respect de l'application du nombre de périodes par joueur (se), cette équipe sera **battue par pénalité****  
»

- b) **Pour les équipes sélectionnées et retenues à 7 joueur (e)s minimum.**

**Si une équipe se présente avec moins de 7 (huit) joueur (se) s, elle peut jouer la rencontre dans les conditions suivantes :**

- Si cette équipe est battue, le score reste acquis pour l'équipe gagnante

- Si cette équipe gagne la rencontre :

\* si elle est composée de 5 (cinq) à 6 (six) joueur(se) s elle sera déclarée **battue par défaut de joueur (se) s sur le score 0 à 2 et marquera 1 point au classement**

### III) **ARBITRAGE TABLE DE MARQUE**

Chaque équipe présentera un arbitre et un marqueur chronométrateur.

### IV) **TERRAIN - PANNEAUX - BALLONS**

1. Chaque équipe sera munie d'un ballon de mini - basket (ballon n° 5).
2. L'aire de jeu aura les dimensions normales d'un terrain de basket-ball et sera équipée de panneaux de mini - basket (arceaux à 2,60 m du sol).
3. Les panneaux " accrochables" aux grands panneaux ou tout autre matériel conforme aux circulaires ministérielles en vigueur concernant notamment la sécurité des enfants, sont obligatoires.

### V) **APPLICATION DES REGLES DE MINI-BASKET**

1. **Toutes les formes de défense sont possibles. Seule la défense regroupée sous le panier est interdite.**
2. Chaque joueur doit jouer au moins deux (2) périodes complètes, mais aucun ne peut jouer plus de **trois (3)** périodes. Les 3 premières périodes de jeu peuvent être consécutives.
3. Les trois premières se déroulent sans changement de joueur ; les changements ne sont possibles qu'au cours de la 4<sup>ème</sup> période.
4. C'est l'équipe inscrite en A sur la feuille de marque qui donne ses entrées en jeu la première.
5. Chaque équipe pourra demander **un (1)** temps mort par mi-temps.
6. **Cinq (5) fautes personnelles sont éliminatoires.**
7. Si un joueur est blessé ou sorti pour cinq fautes, la période de jeu sera comptabilisée pour lui et également pour son remplaçant.
8. Si la couleur déclarée sur la fiche d'engagement est identique, c'est **l'équipe mentionnée en premier** sur le programme qui devra **changer de maillot**.

**Pour tout point non prévu par le présent règlement, on se reportera au règles particulières applicables au mini basket du Loiret « spécifiques mini poussin(e) s » de la saison en cours.**

### VI) **TEMPS DE JEU**

Le jeu se déroulera en temps réel (temps décompté) avec arrêts habituels du chronomètre y compris dans les deux (2) dernières minutes de jeu.

1. Durée : 4 périodes de 3 minutes pour toutes les rencontres  
arrêt entre 2 périodes : 1mn

Mi-temps : 3mn

## VII) **DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

### 1. **Compétition regroupant 6 équipes de club**

1.1 - **2 poules de 3 équipes** sont constituées (**paire B et impaire A**)

#### **1<sup>er</sup> TOUR OU TOUR PRELIMINAIRE**

##### Ordre Pré-établi des rencontres

Match n° 1	1	-	3
Match n° 2	3	-	2
Match n° 3	2	-	1

##### Organisation des Rencontres

N° Match	N° Equipe	N° Match	N° Equipe
<b>1</b>	1A	<b>4</b>	3B
	3A		2B
<b>2</b>	1B	<b>5</b>	1A
	3B		2A
<b>3</b>	3A	<b>6</b>	1B
	2A		2B

##### Classement 1<sup>er</sup> Tour

Rang.	Clubs	Pts	J	G	N	P	Points +	Points -
1								
2								
3								

\* 3 Points sont attribués pour un match gagné

\* 2 Points sont attribués pour un match nul

\* 1 Point est attribué pour un match perdu

##### Phase Finale

## N° Match

7	1 <sup>ère</sup>	½ Finale croisée :	1 <sup>ère</sup> IMPAIRE (A)	2 <sup>ème</sup> PAIRE (B)
8	2 <sup>ème</sup>	½ Finale croisée :	1 <sup>ère</sup> PAIRE (B)	2 <sup>ème</sup> IMPAIRE (A)
9	PLACES 5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> aller		3 <sup>ème</sup> IMPAIRE (A)	3 <sup>ème</sup> PAIRE (B)
10	PLACES 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup>		PERDANT 7	PERDANT 8
11	PLACES 5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> retour		3 <sup>ème</sup> IMPAIRE (A)	3 <sup>ème</sup> PAIRE (B)
12	PLACES 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup>		VAINQUEUR 7	VAINQUEUR 8

## VIII) CLASSEMENT

Etabli de 1 à 6 en fonction des résultats de la phase finale.

## IX) EQUIPE FORFAIT

Une équipe qui ne souhaite pas participer à la manifestation devra prévenir, au minimum 5 jours avant la date de la compétition. Le Comité Départemental pourvoira à son remplacement.

Dans le cas d'un désistement le jour de la manifestation, l'équipe sera considérée comme forfait et le club auquel elle appartient se verra infliger une amende conformément aux dispositions financières en vigueur.

## X) CONTESTATION – LITIGES – JURY

- Il n'y a pas de réclamation en mini – basket. Il est demandé à chaque dirigeant de faire preuve de la plus grande sportivité.
- Un jury, composé au début de la journée du responsable animations de la Commission Mini Basket, d'un membre de la commission Mini Basket et du Président de la Commission Mini Basket qui en sera le Président, tranchera sur-le-champ tout litige. Ses décisions ne pourront en aucun cas donner lieu à un appel.

Pour tout point, non prévu par le présent Règlement, on se reportera aux Règlements Généraux du Comité Départemental.

## XI) MODIFICATION AU REGLEMENT

La commission Mini Basket se réserve le droit d'apporter toutes modifications au règlement dans le cas :

- de désistement d'une ou plusieurs équipes
- des effectifs des équipes invitées

## TROPHEES MINI POUSSIN(E)S

### CONSIGNES à L'ATTENTION DES OFFICIELS

#### REGLEMENT DE JEU

Bien étudier le règlement spécifique de la compétition et les règles particulières applicables au Mini basket du Loiret « spécifique mini poussin(e)s » qui ont été remis à votre groupement sportif

**Temps de jeu : 4 x 3mn**, avec arrêts habituels du chrono y compris dans les 2 dernières minutes.

**Pas de prolongation**

**Temps mort** : 1 temps mort par mi-temps

**Fautes personnelles** : 5 fautes personnelles sont éliminatoires

**Remplacements** : possible uniquement en **4ème période**

**Pas de Lancers francs**

Réparations :

- 1- Faute commise sur un joueur qui n'est pas dans l'action de tirer :
- le jeu reprendra par une remise en jeu de l'extérieur du terrain, par l'équipe non fautive, du point le plus proche de l'infraction.
- 2- Faute commise sur un joueur qui est dans l'action de tirer :
- a) si le panier est réussi, panier accordé, aucune réparation supplémentaire
- b) si le panier n'est pas réussi : **pas de lancer franc**. Le jeu reprend sur le côté avec possession à l'équipe du tireur

**Pas de faute d'équipe**

**Pas de tir à 3 points**

**Pas d'application des violations 3s, 5s, 8s, 24s, retour en zone arrière**

**Pas de faute antisportive, technique, disqualifiante** (ballon redonné à l'adversaire)

#### REGLES DE PARTICIPATION DES JOUEURS (responsabilité des OTM)

Avant chaque rencontre, demander à l'entraîneur de valider la liste des joueurs à inscrire (que le n°) sur la feuille de marque (10 maximum) puis de signer.

Les OTM veilleront au respect des règles suivantes en inscrivant les entrées en jeu avant chaque période :

- chaque joueur doit jouer au moins **deux (2) périodes complètes** mais ne peut jouer plus de **trois (3) périodes** (attention donc également pour les remplacements en 4<sup>ème</sup> période). Les 3 périodes de jeu peuvent être consécutives.

- si un joueur est blessé ou sorti pour 5 fautes la période de jeu sera comptabilisée pour lui et également pour son remplaçant

**HORAIRE DES RENCONTRES** (à respecter aussi scrupuleusement que possible)

Le temps d'échauffement sera de 5mn à la 1ère rencontre de chaque équipe et 3mn pour les suivantes

Durée des intervalles : 3mn pour la mi-temps et 1mn pour les autres intervalles